



Orientations stratégiques

*Charte du Parc naturel régional de
Chartreuse 2008-2019*

Parc naturel régional de Chartreuse

Maison du Parc - 38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Tél. 04 76 88 75 20 - Courriel : accueil@parc-chartreuse.net

www.parc-chartreuse.net



SOMMAIRE

| | | |
|--------------|--|-----------|
| I | Le Projet stratégique du Parc naturel régional de Chartreuse pour la période 2007-2017 | 2 |
| II | Synopsis | 6 |
| III | Les enjeux, les ambitions et les orientations du projet de territoire | 9 |
| Axe 1 | S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le territoire | 10 |
| | Orientation 1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance | 11 |
| | Orientation 1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux | 14 |
| | Orientation 1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire | 15 |
| | Orientation 1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines | 17 |
| Axe 2 | Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse | 19 |
| | Orientation 2.1 Engager une politique de gestion de l'espace pour coordonner les actions en faveur de la qualité des paysages | 20 |
| | Orientation 2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes | 23 |
| | Orientation 2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial | 26 |
| | Orientation 2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales | 29 |
| Axe 3 | Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne | 30 |
| | Orientation 3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale | 31 |
| | Orientation 3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée | 33 |
| | Orientation 3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de la Chartreuse | 36 |
| | Orientation 3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux | 38 |
| | Orientation 3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports | 40 |

- | -

**Le projet stratégique du
Parc naturel régional de Chartreuse
pour la période 2007-2017**

Un Parc, « comme une évidence »

Créé par arrêté en 1995, le Parc naturel régional de Chartreuse s'affirme aujourd'hui comme un outil indispensable au projet de territoire Chartreuse même si pendant la période qui vient de s'écouler les organisations politiques et administratives qui le composent se sont elles aussi renforcées. L'histoire du patrimoine naturel et culturel, les héritages divers ou les valorisations économiques et touristiques ont toujours eu à voir dans notre massif avec les organisations politiques ou /et économiques qui l'entourent. Attractif et envoûtant, facile d'accès il a souvent été victime de ses propres barrières internes au point que l'idée même d'un Parc a mis longtemps à germer. Alors que tout le potentiel interne de ce territoire tend à rendre un Parc à cet endroit si évident !

C'est cette « évidence » que les conseils syndicaux du Parc naturel régional de Chartreuse n'ont pourtant eu de cesse de défendre afin de restituer le potentiel de ce territoire dans son intégralité et dans sa diversité, dans ce qu'il a de plus précieux et de plus pertinent tant dans sa conservation, sa découverte, la mise en valeur de ses atouts et l'impulsion de sa propre dynamique de développement.

Plus que jamais l'outil Parc naturel régional est indispensable.

En 1995 la création du Parc naturel régional de Chartreuse coïncide avec les premières mesures qui visent à la transformation des syndicats intercommunaux en communautés de communes, puis quelques années par la suite, à la mise en place des communautés d'agglomérations et à la création des premiers pays. Chaque création d'administration territoriale nouvelle renvoie inévitablement à la cohérence et à la pertinence du territoire de Chartreuse et au rôle du Parc naturel régional sur celui-ci.

Ce débat a été récurrent, il l'est encore au cours de la révision de la charte. « A quoi sert le Parc puisque nous sommes dans une communauté d'agglomération qui répond à toutes nos exigences » disent certains.

Et d'autres : « je comprends que le Parc naturel soit utile au cœur de la Chartreuse, mais pour nous qui sommes sur le piémonts c'est moins évident » et les mêmes de conclure « pour moi la Chartreuse c'est formidable, c'est mon jardin ».

Oui mais un jardin qui peut bien disparaître si on n'y prend pas garde et si les fonctions de développement et de préservation ne sont pas intimement liées, si les solidarités territoriales, environnementales et sociales ne sont pas au cœur du projet.

Car la menace d'une périurbanisation rampante, d'une banalisation du territoire est bien là devant nous. Et avec celle-ci, le risque imminent d'un appauvrissement de la biodiversité et de nos patrimoines, d'une ségrégation sociale et spatiale.

Un territoire à défendre

Situé au cœur du sillon alpin dans une région – Rhône-Alpes – à forte attractivité, avec à ses pieds trois agglomérations importantes et à fort potentiel : Grenoble, Chambéry et Voiron et la vallée du Grésivaudan assemblée en pays, le territoire de Chartreuse est sous influence. C'est la raison pour laquelle dès 2001 les élus du Parc de Chartreuse ont souhaité entrer en discussion avec les élus des agglomérations et des pays qui l'entourent pour que les projets de ces territoires concourent eux aussi à co-construire le territoire de Chartreuse.

Ce travail a donné lieu à des signatures de conventions, à une participation active de ces agglomérations et territoires au cours de la révision de la charte. Et avec la ville de

Chambéry, à la création de la Maison des Parcs et de la Montagne, espace muséographique qui sera inauguré au cours de l'année 2006, et qui matérialisera cette relation urbain-rural dont les complémentarités et les solidarités restent à inventer.

Cette compréhension mutuelle est fondamentale pour les communes de piémont souvent intégrées dans le territoire du Parc et également dans une intercommunalité puissante. Mais elle a aussi toute son importance pour les agglomérations qui bénéficient du réservoir nature et qualité situées à ses portes.

Comment imaginer que leur propre développement économique ne soit pas également conditionné par la qualité de vie qu'on peut trouver dans un environnement proche et surtout par notre capacité à la conserver, à en faire un enjeu stratégique dans des politiques de développement ?

Confirmer une légitimité

Réaffirmer le label de Parc naturel régional c'est aussi redire toute la légitimité du territoire à l'égard des enjeux alpins, à un moment où la traversée des Alpes devient un enjeu européen. C'est renforcer cette vision nature et développement dans un continuum de Parcs naturels régionaux et nationaux, lieux d'expérimentations et de transferts d'expériences sur la partie française des Alpes.

Le projet de Chartreuse est conçu dans une stratégie de reconquête de perspectives de développement à partir des atouts du territoire et dans une interactivité et un dialogue permanent avec les territoires qui l'entourent.

Avec la conviction que la préservation des patrimoines naturel et culturel en est un outil fondamental et que la mobilisation des acteurs socio professionnels, associatifs, élus ou habitants en est un des enjeux indispensables.

Mieux communiquer, mieux responsabiliser, mieux diffuser pour mieux s'appuyer sur les acteurs locaux

Ce travail doit se faire bien sûr avec les élus locaux mais aussi avec les habitants. L'un des challenges réside probablement dans la capacité qu'aura le Parc à trouver des partenariats, véritables relais pour faire partager une culture commune.

Il sera nécessaire de réactiver et de « moderniser » certains partenariats ; mais aussi de mieux « utiliser » le travail réalisé par des acteurs institutionnels, économiques, associatifs sur le territoire. Le Parc doit être un incitateur, un médiateur et un fédérateur.

Il ne peut pas tout et tout seul. Mais c'est bien dans sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs qu'il verra conforter un projet de territoire pour le massif de Chartreuse.

Le travail accompli au cours de cette révision de charte nous a permis de mettre encore plus en évidence la mobilisation intacte de nombreux habitants.

C'est sur cette énergie des acteurs du territoire que nous souhaitons nous appuyer pour faire de nos atouts de patrimoines des atouts de développement.

Mieux développer pour mieux préserver et mieux préserver pour mieux développer

C'est tout le sens de cette nouvelle charte. Affirmer ce qui fait l'identité de notre territoire Chartreuse, en reconnaître la diversité, prolonger tout ce qui en fait un endroit unique, différent.

Tout en l'inscrivant dans les débats contemporains et immédiats, dans la réponse aux questions essentielles du moment : déplacements, lieux de travail, logements pour tous, évolutions économiques... et donc en ne confisquant pas ce que ce territoire a d'exceptionnel mais en permettant, par la diffusion de connaissance et la pratique des lieux, une appropriation et un respect.

Poser la question de la charte 2007-2017 du Parc naturel régional de Chartreuse, c'est s'interroger sur le peuplement du territoire et bien évidemment sur le vieillissement de la population, mais aussi sur l'arrivée des nouveaux habitants et de manière plus générale sur la question de la mixité sociale indispensable au développement. L'espace est un bien rare sur nos montagnes. Il faut donc travailler à lutter contre l'étalement urbain tout en construisant et en répondant à la demande sociale, maintenir le foncier agricole et donc conserver des agriculteurs en activité.

Il faut également renforcer l'exploitation de nos forêts et introduire dans une gestion des espaces et de la forêt de véritables stratégies économiques. La gestion de l'espace est une condition essentielle indispensable pour le maintien d'un potentiel d'activités touristiques.

Cette valorisation ne peut se faire dans un territoire aussi proche des agglomérations, que si la connaissance est obstinément diffusée, partagée, si les médiations prennent en compte les différents points de vues qui génèrent les conflits. Et si la rareté de l'espace naturel et ses fragilités sont portées à connaissance.

Une politique volontariste et coordonnée doit être mise en place. A la politique de valorisation des espaces naturels doit correspondre une valorisation des espaces urbains et une amélioration de la qualité de vie en ville. La montagne ne peut et ne doit pas répondre à une orientation de ségrégation spatiale et devenir le territoire de refuge d'une catégorie sociale plutôt aisée ; elle y laisserait une partie de son âme et s'orienterait vers une banalisation dangereuse. Cette bataille là sera rude ; mais elle est sans doute l'enjeu essentiel de cette charte.

Voilà pourquoi en permettant cet échange permanent, en appuyant celui-ci sur des savoir-faire respectifs, le Parc naturel régional de Chartreuse ouvrira sans aucun doute l'un de ses chantiers parmi les plus stratégiques et les plus considérables et les plus déterminants pour son avenir.

- || -

Synopsis

| AXES | ORIENTATIONS | MESURES |
|---|---|---|
| <p>- I -</p> <p>S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire</p> | <p>➤ 1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance</p> | <p>111 Mieux porter à la connaissance du territoire les orientations et les actions du Parc et valoriser les initiatives et les expériences des acteurs de Chartreuse 112 Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics 113 Mieux porter à connaissance les atouts patrimoniaux du territoire</p> |
| | <p>➤ 1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux</p> | <p>121 Accompagner la structuration des initiatives collectives et consolider les réseaux des professionnels 122 Etablir et développer un réseau de coopération avec les acteurs de l'environnement et de l'aménagement de l'espace</p> |
| | <p>➤ 1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire</p> | <p>131 Développer la gouvernance du territoire pour une action collective et partagée 132 Mutualiser les expériences et les moyens entre territoires et conduire des expérimentations communes</p> |
| | <p>➤ 1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines</p> | <p>140 Etablir des solidarités et développer des complémentarités entre la montagne et les agglomérations et pays périphériques de piémont</p> |
| <p>- II -</p> <p>Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse</p> | <p>➤ 2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages</p> | <p>211 Mettre en place un programme et des outils en faveur du paysage 212 Encourager et soutenir les initiatives pour une urbanisation économe de l'espace, une gestion durable du foncier et une réelle mixité sociale 213 Faire évoluer les formes urbaines et architecturales pour gagner de la cohérence dans l'intégration paysagère spécifique de montagne 214 Organiser l'accueil dans les grands sites naturels et paysagers</p> |
| | <p>➤ 2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes</p> | <p>221 Prendre et compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques 222 Poursuivre les actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la restauration des milieux naturels 223 Poursuivre et développer des actions en faveur des espèces spécifiques, ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité 224 Consolider et démultiplier l'expérience acquise par la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse</p> |
| | <p>➤ 2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial</p> | <p>231 Considérer la ressource en eau comme un capital pour le massif 232 Gérer les ressources minérales dans la limite des capacités environnementales et paysagères du territoire 233 Prendre en compte et mettre à disposition les ressources énergétiques alternatives disponibles sur le territoire 234 Réduire la production des déchets et réhabiliter les espaces dégradés</p> |
| | <p>➤ 2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales</p> | <p>240 Valoriser les patrimoines culturels de Chartreuse et les pratiques locales</p> |

| AXES | ORIENTATIONS | MESURES |
|---|---|---|
| <p>- III -</p> <p>Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne</p> <p>P 48 à 76</p> | <p>➤ 3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale</p> | <p>311 Positionner le Parc comme un des interlocuteurs du développement économique durable de la montagne 312 Innover et développer autrement</p> |
| | <p>➤ 3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée</p> | <p>321 Soutenir l'agriculture de montagne et de piémont dans sa fonction économique 322 Positionner l'agriculture dans sa fonction de préservation de l'environnement et du paysage 323 Valoriser des produits « authentiques » ou à forte typicité</p> |
| | <p>➤ 3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse</p> | <p>331 Améliorer les conditions de la production forestière 332 Valoriser les potentialités de la ressource sylvicole en faveur de l'économie forestière 333 Donner toute sa valeur à la forêt en reconnaissant la contribution de la forêt à la qualité des paysages et à la diversité des milieux naturels</p> |
| | <p>➤ 3.4 Vers un tourisme des quatre saisons, en moyenne montagne, durable et ambitieux</p> | <p>341 Conserver un tourisme de séjour en améliorant l'offre quantitative et qualitative d'hébergement touristique de montagne et de loisirs de proximité d'agglomérations 342 Diversifier l'offre d'activités touristiques, de loisirs et de découverte 343 Donner aux loisirs de proximité une dimension économique et soutenir les activités sportives et de pleine nature dans le respect de la fragilité du territoire</p> |
| | <p>➤ 3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports</p> | <p>351 Assurer le maintien des services de proximité pour l'ensemble des populations et mieux gérer les déplacements des personnes 352 Soutenir les pratiques artistiques et les structures de diffusion culturelle</p> |

- III -

**Les enjeux,
les ambitions et
les orientations du projet de territoire**

S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

L'élaboration du projet de Parc naturel régional de Chartreuse dans la première moitié des années 90 a été conduite avec un objectif de collaboration étroite entre les élus locaux et les acteurs associatifs et socioprofessionnels. La mise en œuvre des objectifs de la charte constitutive a été conçue selon une logique participative et partenariale. Le Parc impulse, fédère et coordonne, les réalisations sont portées par les acteurs de Chartreuse : les élus des communes et communautés de communes, les acteurs du monde économique, culturel ou social. Ce management, voulu par les élus locaux, a permis au Parc naturel régional de s'appuyer sur les capacités d'initiatives, d'implications et de prises de responsabilités les plus proches possibles du terrain et de mettre en place des actions partagées. La mobilisation des acteurs s'est traduite par la création d'associations à l'échelle du périmètre du Parc et une implication collective dans la définition des orientations et perspectives du territoire.

Ce mode de gestion est incontestablement la plus grande réussite du Parc naturel régional de Chartreuse durant la période 1995 – 2007. Il a permis de créer, de conforter et de consolider les groupements d'acteurs en leur confiant le portage d'initiatives et d'actions. Il a également favorisé l'élargissement du réseau des partenaires du Parc au fil de la charte.

Les partenariats sont nombreux et de formes différentes selon les situations :

- des accords cadres ont été établis avec des associations du Parc et des établissements socioprofessionnels pour la durée de la Charte
- des conventions sur des actions spécifiques ont également été conclues

Un accord cadre a été signé, dès 1995, avec Avenir de l'Agriculture en Chartreuse et les Chambres d'Agriculture pour la mise en œuvre de la politique agricole.

Une convention générale est établie dès 1996 avec l'Association de développement Touristique de Chartreuse pour la promotion du territoire.

En 1998, le Parc confirme son engagement dans une politique en faveur de la forêt de Chartreuse par la signature d'une convention de référence avec le Groupement de Sylviculteurs de Chartreuse et le Centre Régional de la propriété Forestière.

Une convention de partenariat avec l'Office National des Forêts en 2004 et une convention cadre avec l'Education Nationale en 2005 viennent officialiser des collaborations et les actions conclues dès les premières années de fonctionnement du Parc.

De nombreuses conventions de partenariats ont été signées avec des associations ou groupements locaux et des établissements de portée départementale ou régionale (Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Agence pour la Valorisation des Espaces naturels Isérois Remarquables, FRAPNA Isère, GENTIANA, Paysages de France, etc.) pour le partage du portage d'actions et d'opérations, dans un souci permanent de démultiplier l'action du Parc, de mobiliser les savoir faire existants, responsabiliser et d'impliquer les bénéficiaires finaux.

Une grande originalité du périmètre constitutif du Parc naturel régional de Chartreuse est d'avoir associé des communes de montagne, d'avant pays et de piémont au motif qu'elles contribuent toutes à l'entité « massif de Chartreuse ». Cette réalité a justifié le choix de reconduire pour la charte 2007 – 2017 cette configuration initiale. Même si elles appartiennent à des bassins démographiques et socioéconomiques de périphérie, les communes de Piémont (bassin chambérien, Grésivaudan, cluse de Voreppe) concourent pleinement aux objectifs de la Charte. Elles assurent un rôle d'interface majeur et permettent la compréhension mutuelle des enjeux des territoires urbains et des territoires de moyenne montagne. Les échanges et collaborations entre les communes de la Haute Chartreuse, de l'Avant Pays de Chartreuse et des Piémonts de Chartreuse seront amplifiés.

Des partenariats entre territoires de projet ont également été dessinés et établis dans un souci de mutualisation de moyens, de coordination de l'action publique ou de partage d'objectifs. Plusieurs procédures contractuelles ont été élaborées et ont abouties avec l'Avant Pays Savoyard. Les territoires respectifs ont pu accéder à des moyens partagés (programme Leader Plus en 2002, Opération Rurale Collective et projet de Contrat de développement de Rhône-Alpes en 2005). Des accords-cadres sont venus formaliser des collaborations déjà établies avec les villes, agglomérations portes et Pays du fait des enjeux liés à la complémentarité urbain – rural, comme l'accord cadre avec la Communauté d'agglomération de Grenoble et le Pays du Grésivaudan.

Le partenariat créé par le Parc naturel régional autour de la mise en œuvre de sa charte est un facteur de réussite. Il sera poursuivi avec les acteurs actuels et amplifié au travers de nouvelles conventions afin de renforcer des actions publiques, économiques, sociales et environnementales convergentes et coordonnées sur le territoire.

1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance

1.1.1 Mieux porter à la connaissance du territoire les orientations et les actions du Parc et valoriser les initiatives et les expériences des acteurs de Chartreuse

La politique de communication, d'information et de sensibilisation générale menée depuis 1995 s'est appuyée sur les initiatives locales structurantes qui ont contribué à l'image et la promotion du territoire de Chartreuse. Le Parc naturel régional a fortement soutenus les manifestations locales.

La diffusion du journal semestriel du Parc « *Pt'Hibou de Chemin* » auprès de tous les foyers des communes adhérentes a constitué le lien privilégié avec la population du territoire durant la 1^{ère} charte. L'édition de documents et le travail constant avec les médias locaux et spécialisés permettent de diffuser la connaissance et l'information sur le Parc auprès d'un large public. Le site Internet aide à élargir cette diffusion.

Dans sa politique de d'information et de sensibilisation, le Parc naturel régional de Chartreuse doit prendre en compte l'arrivée des nouveaux habitants pour faire partager les valeurs qui président à une appropriation du territoire.

Dans les douze prochaines années, la communication sera un enjeu essentiel. Il s'agira de faire partager aux nouveaux habitants qui arrivent en Chartreuse une histoire, une culture, une envie de construire ensemble, de respecter ce territoire. De même il s'agira de faire partager ces connaissances aux populations urbaines qui résident tout autour du territoire afin que la co-construction de celui-ci soit portée de manière participative et citoyenne.

Les efforts de communication et d'information seront poursuivis et amplifiés dans l'objectif d'une plus grande appropriation des enjeux du territoire et de l'action du Parc naturel régional.

Orientations stratégiques :

- 1 - Poursuivre une politique de sensibilisation des habitants et acteurs de Chartreuse sur les enjeux du territoire.
- 2 - Avoir une politique de communication et de sensibilisation spécifique pour les nouveaux habitants et les habitants des agglomérations.

1.1.2 Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics

Depuis 1995, le Parc naturel régional de Chartreuse mène une politique active de sensibilisation en faveur du jeune public, l'objectif étant de partager la connaissance du territoire avec tous les enfants de l'intérieur du massif ou des villes portes. Cette politique permet entre autre de sensibiliser les enfants des communes de piémont, développant ainsi leur sentiment d'adhésion au Parc naturel régional de Chartreuse.

Les jeunes d'aujourd'hui seront, en effet, majeurs ou proches de l'être à l'échéance de la charte en 2017. Adultes et citoyens devenus responsables de leurs actes, ils seront les acteurs du territoire : habitants, pratiquants de loisirs, salariés, chefs d'entreprises, élus... Les générations futures doivent être préparées aux enjeux territoriaux et à l'éco citoyenneté.

Cette nouvelle période devra être mise à profit pour élargir ces actions de sensibilisation aux jeunes élèves des collèges et lycées du territoire. Des expériences ont déjà été conduites comme par exemple la gestion de parcelles en forêt par des élèves de lycée. Ces expériences nous ont démontrés la pertinence d'actions qui visent bien évidemment au partage de connaissances mais aussi à la découverte de métiers liés au développement rural.

Le Parc, en collaboration avec les partenaires et acteurs du territoire, poursuivra les efforts entrepris en direction des scolaires des cycles de maternelle et du primaire durant la charte précédente. Ensemble, ils engageront une politique de sensibilisation et d'information en direction des jeunes des cycles du secondaire et des enfants hors cadre scolaire.

Orientations stratégiques :

- 1 - Sensibiliser les enfants aux enjeux du territoire, à son histoire et sa culture et développer la citoyenneté.

- 2 - Elargir le champ d'intervention aux jeunes des collèges et des lycées.
- 3 - Organiser la ressource pédagogique à l'échelle du territoire pour une plus grande efficacité.

1.1.3 Mieux porter à connaissance les atouts patrimoniaux du territoire

Si les patrimoines paysagers et naturels du territoire classé en Parc naturel régional sont riches et variés, ils sont globalement trop peu connus des acteurs, habitants et usagers. La première forme de respect du patrimoine naturel est la connaissance de l'existence de ce patrimoine, de la rareté ou de l'originalité des milieux ou des espèces ainsi que des menaces qu'ils subissent.

L'adhésion des habitants aux enjeux et au projet de leur territoire passe inmanquablement par une connaissance des lieux, des enjeux en présence et de l'action du Parc et de ses membres adhérents ou partenaires.

La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse est en fin d'élaboration de son plan de gestion.

Un inventaire du patrimoine culturel est en cours. Il est réalisé en partenariat avec les deux conservatoires de l'Isère et de la Savoie mais aussi avec les communes et acteurs du territoire intéressés.

Ainsi le Parc aura pour cette nouvelle période un capital de connaissances qu'il pourra utiliser au mieux soit en portant directement des actions soit en soutenant des initiatives de partenaires

Le Parc naturel régional prendra des initiatives de porter à connaissance et accompagnera les initiatives et les actions de ses partenaires en faveur de la connaissance et de la diffusion de la richesse des patrimoines naturel et culturel de Chartreuse.

Orientation stratégique :

Développer la connaissance du patrimoine auprès des publics internes (élus, scolaires) et externes (visiteurs, pratiquants d'activités de pleine nature) afin que cette composante majeure du territoire soit respectée au mieux et persiste ainsi dans sa fonction d'attractivité.

1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux

1.2.1 Accompagner la structuration des initiatives collectives et consolider les réseaux des professionnels

Le projet de Parc naturel régional de Chartreuse a émergé entre 1990 et 1995 grâce à la mobilisation volontaire d'acteurs socioprofessionnels du territoire. Cette dynamique d'acteurs s'est traduite par la création d'associations constituées à l'échelle du territoire : Amis du Parc de Chartreuse, Association pour la Gestion de la Chasse et de la Faune Sauvage en Chartreuse, Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse, Avenir de l'Agriculture en Chartreuse, Groupement des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Chartreuse (devenu ensuite l'Association de Développement Touristique de Chartreuse). La plupart d'entre elles sont devenues partenaires du quotidien dans la mise en œuvre des différentes politiques du Parc. Ce mouvement d'organisation d'acteurs à l'échelle du territoire Parc s'est prolongé durant l'exercice de la charte 1995 – 2007. Le Parc a accompagné la structuration de groupes socioprofessionnels tels que CARTUSIANA – associations des guides et accompagnateurs de Chartreuse –, l'Association des Centres de Vacances de Chartreuse. D'autres associations également reconnues partenaires du Parc dans son action ont vu le jour telles les Artistes de Chartreuse par exemple.

Le Parc naturel régional de Chartreuse confortera ces partenaires locaux pour porter et réaliser le projet de territoire. Il encouragera la structuration de branches d'activités économiques, environnementales ou sociales non représentées pour permettre d'atteindre les objectifs de la charte.

Orientations stratégiques :

- 1 - Conforter et enrichir les dynamiques participatives créées avec la profession agricole, les acteurs de la forêt et de la filière bois et les acteurs du tourisme.
- 2 - Encourager et soutenir les initiatives d'associations et de regroupements sur des secteurs nouveaux (secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services, secteur de la pêche, etc.).

1.2.2 Etablir et développer un réseau de coopération entre les acteurs de l'environnement et de l'aménagement de l'espace

Les actions locales - publiques ou associatives - en faveur des patrimoines et des paysages sont le fait de nombreux partenaires : conservatoires départementaux du patrimoine, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, fédérations et associations naturalistes, Conseil Général de l'Isère (politique espaces naturels sensibles), etc. mais aussi de la démarche des intercommunalités de projet (Grand Lac, communautés d'agglomérations et Pays riverains du Parc).

Le Parc naturel régional établira une coordination étroite des actions des différents partenaires publics ou parapublics de Chartreuse accompagnant ainsi leurs initiatives et actions en faveur de la protection du patrimoine, des paysages et de l'environnement. Il concrétisera ce rôle par le biais de conventions de partenariat.

Orientation stratégique :

Converger vers l'organisation et la mutualisation de la ressource et des moyens d'interventions pour donner plus d'efficacité aux actions relatives aux patrimoines, à l'environnement et aux paysages.

1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire

1.3.1 Développer la gouvernance du territoire en impliquant mieux les acteurs du territoire

Signataires de la charte et adhérentes au Syndicat Mixte, les communes et intercommunalités sont les premiers acteurs du Parc. Des délégués municipaux et communautaires assurent l'interface entre les instances du Parc et leurs collectivités. Le rôle des délégués doit être affirmé et valorisé. Le Parc doit leur fournir les moyens d'assurer pleinement et avec efficacité cette fonction.

Un bulletin d'information spécifique a été mis en place pour informer régulièrement les maires des communes de l'actualité et des décisions du Parc. L'effort d'information, d'échange et de collaboration avec les maires doit être renforcé pour une plus grande proximité des relations. Il sera étendu en direction des conseillers municipaux et communautaires pour une information partagée par des moyens spécifiques à mettre en place.

Le Parc naturel régional de Chartreuse avait innové dans le lien entre les élus et les acteurs du territoire en rassemblant ceux-ci au sein d'un Conseil de Massif et en créant un espace de travail commun, le Comité Stratégique Paritaire. Cette organisation participative originale s'est néanmoins essouffée dans la durée notamment du fait de la généralisation des exigences de gouvernance dans les institutions publiques (agglomérations, pays) et les procédures contractuelles (Leader Plus, Contrat de Développement...) ces dernières années. Le Parc renouvellera son engagement à une mise en œuvre participative et concertée de la charte. Les modalités d'association, de concertation et de collaboration avec les acteurs économiques et les habitants devront disposer de la souplesse nécessaire à l'évolution des enjeux, des institutions et des politiques territoriales dans les années à venir.

Institué en 1999, le Conseil Scientifique du Parc est composé de membres issus de disciplines des sciences naturelles et humaines. Une meilleure adéquation entre les disciplines représentées et les enjeux actualisés de la Charte permettra une plus

grande proximité avec les nouvelles priorités du Parc et une collaboration au quotidien dans les programmes de recherche et de porter à connaissance du public menés par le Parc naturel régional et ses partenaires.

Le Parc naturel régional de Chartreuse établira les conditions d'une gouvernance du territoire par de meilleures relations avec les élus communaux et intercommunaux, une plus grande implication des acteurs économiques, culturels et sociaux et une association des habitants dans la conduite des projets.

Orientations stratégiques :

- 1 - Renforcer le lien entre le Parc et les élus des communes et intercommunalités du cœur et de la périphérie.
- 2 - Faire évoluer les instances participatives originelles vers un Conseil de Développement.

1.3.2

Mutualiser les expériences et les moyens avec d'autres territoires et conduire des expérimentations communes

Au titre de sa mission d'innovation, de recherche et d'expérimentation, le Parc naturel régional de Chartreuse participe depuis sa création à la dynamique des réseaux existants entre territoires remarquables.

Des élus et techniciens du Parc participent à la vie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et à son réseau. Ils échangent avec les Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes et travaillent avec les deux Parcs voisins du Massif des Bauges et du Vercors sur de nombreuses opérations. Le Parc naturel régional de Chartreuse collabore à des programmes communs sur l'architecture, sur les questions de politique neige ou bien encore sur les politiques forestières ...

Le directeur représente les Parcs naturels régionaux au Comité de Pilotage International du Réseau Alpin des Espaces Protégés, outil de mise en œuvre du protocole espaces naturels et paysages de la Convention Alpine.

Le Parc naturel régional de Chartreuse a également rejoint le réseau des Réserves Naturelles de France suite à sa désignation comme gestionnaire des Hauts de Chartreuse.

Tout au long de sa première charte, le Parc a aussi été régulièrement interpellé par de nombreux territoires de projets alpins (Baronnies...), français (Puysaie, Guyane...), européens (Suisse, Italie) et d'autres continents (Brésil, Canada, Japon) sur son concept, son expérience et son savoir-faire amenant de nombreuses délégations d'élus et de socioprofessionnels en Chartreuse.

La politique de coopération avec d'autres territoires s'entend comme une politique portée avec d'autres. En effet la volonté des élus est de travailler en ce sens avec les autres Parcs, la Fédération des PNR de France, les Départements et la Région, jouant ainsi plus sur une stratégie d'ouverture et d'efficacité que sur un fonctionnement bilatéral.

Le Parc poursuivra son implication et développera avec d'autres territoires les échanges de savoir-faire et d'expériences et incitera à une mutualisation de moyens afin de remettre la fonction expérimentale des parcs au premier rang des politiques territoriales

Orientations stratégiques :

- 1 - Participer aux réseaux de coopération régionaux, nationaux et alpins.
- 2 - Développer les fonctions d'innovation, d'expérimentation et le transfert d'expérience.

1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

1.4.0 Etablir des solidarités et développer des complémentarités entre la montagne et les agglomérations et pays périphériques de piémont

Construits selon des approches différentes, les projets ou procédures de territoires s'établissent selon des périmètres nécessairement chevauchants : Parc naturel régional de Chartreuse, Pays du Grésivaudan, Avant Pays Savoyard, Communautés d'Agglomération de Voiron, Grenoble ou Chambéry, Contrats de bassins du Guiers et de ses affluents et du Grand Lac (Lac du Bourget), Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise et Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie.

Les établissements publics ou intercommunalités ainsi chargés d'élaborer et de mettre en œuvre ces différents projets ou procédures de territoire ont à travailler avec le Parc naturel régional de Chartreuse pour convenir d'objectifs communs et s'entendre sur des modalités de coopération ou de répartition des interventions.

La dynamique économique des grands bassins démographiques des agglomérations avoisinantes (750 000 habitants résident à moins de 20 minutes des limites du Parc) a pour corollaire une pression foncière forte sur un périmètre très large. A proximité immédiate, facilement accessible et disposant d'un cadre de vie de grande qualité, la Chartreuse est devenue une terre d'expansion du sillon alpin. Le risque pour le territoire de Chartreuse est bien de voir une consommation de foncier accélérée, mal maîtrisée, de se trouver confronté à un mitage de l'espace tel, qu'il viendrait bouleverser tous les équilibres écologiques et économiques.

La collaboration avec les agglomérations et territoires situés aux portes du Parc naturel régional de Chartreuse répondra à la reconnaissance de la complémentarité des territoires en matière de logements, de services, de loisirs, de cadre de vie et de vitalité économique, pour une bénéfice partagé et réciproque.

La solidarité urbain – rural doit s'entendre comme la recherche de partenariats économiques et sociaux nouveaux. Prendre acte que la grande majorité de la population vit en ville, que tous les habitants de nos villes ne partagent pas tous les mêmes liens avec le territoire rural et montagnard et qu'ils ne sont pas tous à égalité devant les loisirs de nature c'est aussi prendre en compte un trait fondamental de l'évolution de notre société actuelle de ségrégation sociale et spatiale. Des politiques volontaristes de développement co-construite et mettant en valeur les potentiels

récioproques des territoires, peuvent participer à réduire des écarts préjudiciables et favoriser l'émergence de réponses mieux adaptées aux besoins mais aussi mettre en évidence de nouveaux atouts sur nos territoires.

Ainsi le travail engagé avec la ville de Grenoble et les deux Parcs du Vercors et de Chartreuse sur la biennale de l'Habitat durable en 2006 ou bien encore le travail réalisé avec le Parc du Massif des Bauges et la Ville de Chambéry participent-ils à ce début de collaboration mettant en dynamique d'évolution élus, acteurs et habitants.

Pour conserver l'attractivité de la Chartreuse, le Parc naturel régional prolongera le travail accompli depuis 2001 afin que s'établissent des solidarités et que se construisent de réelles complémentarités avec les agglomérations, le Pays du Grésivaudan et les autres territoires de projets.

Orientation stratégique :

Construire de réelles complémentarités entre la montagne et les bassins démographiques de proximité sur les questions de l'habitat, des transports et du tourisme dans une optique de développement durable.

Protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines de Chartreuse

Le massif de Chartreuse doit sa renommée internationale à la présence depuis plus de 9 siècles des Pères Chartreux. Depuis 1084, le Monastère de la Grande Chartreuse, siège de l'Ordre des Chartreux, rayonne à travers le monde par plus de 300 monastères.

Le patrimoine historique et culturel est très fortement empreint de cette présence séculaire. De nombreux édifices – couvents, chapelles, granges, habitations, ponts, martinets, forges, distillerie, mines, etc. – marquent cet héritage. Leur présence a fortement influé les mentalités et les pratiques locales. Une part de l'économie industrielle actuelle de la plaine du Guiers tire ses origines des avancées économiques portées par l'Ordre des Chartreux (métallurgie).

La Chartreuse est aussi une terre de frontière historique, les limites entre le Dauphiné et la Savoie matérialisées par le Guiers Vif n'ont été levées qu' en 1860 (réunion de la Savoie à la France).

De formation subalpine, la Chartreuse est l'un des massifs de l'arc alpin international les plus occidentaux. Il assure la transition entre l'avant pays du Bas Dauphiné et la chaîne cristalline de Belledonne. Il est un maillon de la chaîne préalpine dans l'alignement du Vercors et des Bauges et assure la liaison avec le massif jurassien dont il est le prolongement méridional par la chaîne de l'Épine. L'indéniable originalité paysagère s'explique par une structure géologique très marquée sous formes de plis et longues falaises rocheuses et par l'importance du couvert forestier, toutes altitudes confondues. Des plaines et vallées aux sommets, l'homme a su par ses activités ouvrir le manteau forestier, créant ainsi cette alternance de paysages ouverts et fermés qui font la beauté et le charme des paysages de Chartreuse.

Appréhendée comme un vaste espace de nature et de loisirs par les citoyens, le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse se caractérise par une fréquentation saisonnière très forte mais mal organisée pour l'accueil, notamment sur certains sites sur fréquentés. Le patrimoine peut être localement très menacé et certaines activités économiques vitales pour la moyenne montagne (agriculture, pastoralisme, sylviculture), mises à mal. Le Parc naturel régional de Chartreuse devra doser les différentes vocations et fonction de son espace et des sites naturels.

Le paysage et les patrimoines du Parc naturel régional de Chartreuse constituent un véritable capital qu'il convient de préserver et de considérer comme une ressource, un atout, pour le territoire afin d'impulser un mode de développement local durable.

2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages

2.1.1 Mettre en place un programme et des outils en faveur du paysage

Le paysage résulte d'une étroite imbrication de l'architecture du relief, de la végétation et des aménagements et des activités humaines sur l'espace. Il est ainsi difficile de fixer un paysage type du Parc naturel régional de Chartreuse. Les unités paysagères évoluent au fil du temps, en fonction des besoins de l'homme, de ses activités, des moyens qu'il peut déployer pour occuper l'espace et des ressources locales.

Les traits d'évolution du paysage enregistrés depuis quelques décennies portent sur :

- la fermeture des paysages par recolonisation arbustive et arborée des espaces abandonnés par l'agriculture,
- la dégradation d'une harmonie paysagère due à l'insertion des constructions récentes dans le tissu bâti,
- le mitage du paysage du fait de la dispersion des constructions et bâtiments d'activités et les surfaces qui lui sont allouées, au détriment des espaces agricoles et naturels,
- une concurrence de plus en plus marquée entre vocation et utilisation du sol (pratique de sports de pleine nature en espace agricole par exemple).

La charte constitutive mettait le paysage au premier rang des enjeux, de l'action du Parc et de ses partenaires. Cette volonté s'est d'abord traduite par la prise en compte du paysage dans les différents champs sectoriels d'activité.

La mise en œuvre d'une véritable stratégie paysagère globale pour assurer la coordination des actions contribuant à la prise en compte et l'amélioration du paysage est indispensable. La politique paysagère se construira sur des valeurs identifiées et partagées. Elle aura pour objet de donner un sens commun à toutes les actions du Parc, de ses partenaires territoriaux et des acteurs locaux.

Dans la mesure où elles ont une incidence sur la structuration du paysage, son modelé ou sa facture, les différentes orientations thématiques de la charte seront autant de relais de la politique paysagère : préservation et gestion des ressources naturelles, développement des activités économiques et accueil des résidents et des visiteurs.

Le Parc naturel régional de Chartreuse mettra en place une politique de préservation et de gestion du paysage en s'appuyant sur l'implication des acteurs de l'aménagement de l'espace et des partenaires économiques, sociaux et culturels.

Orientations stratégiques :

- 1 - Poursuivre et enrichir les investigations nécessaires à la connaissance générale des paysages et des patrimoines.
- 2 - Etablir une charte des paysages naturels et bâtis et un programme sur l'ensemble du Parc.
- 3 - Donner au plan de Parc la valeur d'un schéma de cohérence du territoire.
- 4 - Mettre en place une politique locale de gestion de l'espace.

2.1.2 Encourager et soutenir les initiatives pour une gestion économe de l'espace

La mise en place d'une politique foncière sur le territoire du Parc est un enjeu fondamental. Il doit animer cette réflexion et proposer des axes de travail avec les communes et intercommunalités notamment celles situées au cœur de Chartreuse. Une organisation spatiale durable des différentes vocations des espaces de Chartreuse passe par une politique de maîtrise de l'occupation du sol, de son évolution et des mutations dans la destination de l'usage des sols. Le maintien de terres agricoles et la lutte contre l'enfrichement doivent être des objectifs prioritaires afin de garantir une ouverture des espaces.

Comme les massifs avoisinants, la Chartreuse est le terrain d'expansion du sillon alpin et de ses grandes agglomérations du fait d'un développement soutenu dans un espace géographiquement très contraint. L'urbanisation largement entamée des piémonts, rapide sur les contreforts, est aujourd'hui significative jusqu'au cœur de la montagne de Chartreuse. Elle risque d'altérer et de dénaturer l'image montagne, facteur essentiel de l'attractivité du Parc.

Les initiatives des acteurs et partenaires du territoire doivent tendre vers une progression de l'urbanisme économe en matière de consommation d'espace et vers un renforcement des centres villages et hameaux.

Le Parc aidera à la mobilisation de moyens pour une gestion durable du foncier.

Orientations stratégiques :

- 1 - Promouvoir une politique foncière dynamique et interventionniste.
- 2 - Accompagner une politique d'urbanisme économe de l'espace.
- 3 - Conforter les espaces voués à une agriculture fonctionnelle et économique.

2.1.3 **Faire évoluer les formes urbaines et architecturales pour gagner de la cohérence dans l'intégration paysagère spécifique de montagne et lutter contre le mitage de l'espace**

La diversité des situations naturelles du territoire du Parc naturel régional de Chartreuse (altimétrie, exposition, matériaux, ressources) a induit une organisation du bâti et un développement de styles architecturaux pluriels.

L'habitat est structuré sous forme de nombreux hameaux en Haute Chartreuse. Il se concentre autour des chefs-lieux dans l'Avant Pays de Chartreuse et devient fortement groupé sur le Piémont.

De la maison vigneronne en pierre à la construction en pisé sur les coteaux de Miribel en passant par la maison en pierre enduite et à la grange séparée en bois sur la Haute Chartreuse, les formes architecturales et les matériaux mis en œuvre sont divers.

Les styles ont évolué au fil du temps et de l'histoire comme de la découverte et de la maîtrise des techniques (taille de la pierre, façonnage de l'essendole, etc.).

La communauté religieuse de la Grande Chartreuse a établi ses relations sociales et économiques sur tout le massif apposant une signature très forte sur le patrimoine bâti dont on retrouve encore bon nombre d'édifices notamment en Haute Chartreuse et dans l'Avant Pays de Chartreuse.

Devenue destination de villégiature dès l'entre deux guerres, la Chartreuse dispose d'une architecture liée aux loisirs et au tourisme de la première moitié du 20^{ème} siècle.

La question de la préservation des traits de ces différents patrimoines se pose face aux nombreuses initiatives pour la transformation du bâti comme les extensions d'habitation, la réhabilitation de granges et dépendances en habitations permanentes et la création d'hébergements touristiques.

Le Parc naturel régional de Chartreuse s'engagera dans une politique de préservation de l'architecture historique et de caractère.

Il favorisera également l'innovation et la créativité architecturale.

Le Parc naturel régional de Chartreuse encouragera les expérimentations permettant de faire des économies d'énergie ou favorisant les modes nouveaux de constructibilité entrant dans les logiques de développement durable.

Orientations stratégiques :

- 1- Impulser une architecture contemporaine en veillant à la cohérence architecturale et paysagère.
- 2 - Travailler sur les modes constructifs pour intégrer les nouvelles technologies d'économie d'énergie, les équipements en faveur des énergies alternatives, les normes de haute qualité environnementale et le recours au bois structure.

2.1.4 Organiser l'accueil dans les grands sites naturels et paysagers

La Haute Chartreuse tire son attractivité touristique de séjour et de proximité du fait de la présence de vastes espaces naturels et paysagers de grande qualité. De nombreux sites sont très fréquentés du fait de leur renom et du paysage qu'ils proposent (Dent de Crolles, Mont Granier, alpage de l'Alpette, Chamechaude...). La pression de loisirs est accentuée du fait des facilités d'accès : belvédère du Saint Eynard, prairie du Charmant Som, Désert de la Grande Chartreuse, cirque de Saint Même, etc.

Notoriété, qualité et facilité d'accès de ses sites sont de nature à nuire aux exigences de préservation du patrimoine naturel et culturel, de l'environnement, de la qualité du paysage et des activités économiques en place (pastoralisme, sylviculture, chasse).

Le Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse collaboreront pour une politique de gestion de l'accueil et de la fréquentation touristiques des grands sites emblématiques et fragiles.

Orientation stratégique :

Rendre les sites plus accueillant tout en limitant et réduisant les impacts négatifs de la fréquentation sur le patrimoine et les activités économiques en place.

2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes

2.2.1 Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques

Territoire montagnard de faible altitude fortement cloisonné par des versants inclinés et des barres rocheuses imposantes, la Chartreuse recèle une nature et des paysages, véritable « capital durable ».

Le projet de territoire du Parc naturel régional de Chartreuse se fonde sur la complémentarité entre la préservation du patrimoine et de l'environnement et le soutien au développement d'activités économiques, sociales et des services. Il amène à valoriser ce capital et cette ressource et à mieux les intégrer dans les politiques d'aménagement et de soutien des activités. Il s'agira aussi de travailler avec les acteurs économiques pour les accompagner dans des dynamiques de management environnemental mais aussi dans la prise en compte des atouts de préservation du massif dans les dynamiques économiques possibles, en lien avec les autres partenaires des politiques économiques ;

Avec l'appui du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse veilleront à la compatibilité des activités économiques, sociales et humaines et

aux usages de l'espace avec les objectifs de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Orientation stratégique :

Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans les activités économiques.

2.2.2

Poursuivre les actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la réhabilitation des milieux naturels

La Chartreuse dispose d'un réseau d'entités écologiques, naturelles et paysagères remarquables et sensibles : Grand Som, Charmant Som, Mont Beauvoir, Hauts de Chartreuse, Grande Sure, etc. Ces espaces sont maillés par de nombreuses liaisons qui assurent une continuité pour la faune à l'intérieur du Parc. Des corridors écologiques assurent également une continuité entre la Chartreuse et les massifs environnants du Vercors, de Belledonne, des Bauges et la chaîne de l'Epine. Cette situation géographique donne au Parc naturel régional de Chartreuse un rôle de maillon central dans la chaîne des massifs préalpins.

La gestion des espaces naturels et la connaissance des espèces sont des démarches complémentaires. L'appréhension des espèces témoigne du bon état de fonctionnement de la continuité des habitats naturels. Une approche globale et partagée par tous les acteurs pour la gestion du patrimoine naturel remarquable et ordinaire est nécessaire.

Les zonages réglementaires ou contractuels (Réserve Naturelle, arrêté de protection du biotope, Natura 2000, Espace Naturel Sensible...) sont des mesures de protection ou de gestion utiles et reconnues. Ils doivent être considérés comme les outils d'une politique patrimoniale et non une finalité, au risque de voir les efforts de préservation se concentrer en certains lieux et non sur tout le territoire alors qu'il existe des continuités.

Le Parc naturel régional de Chartreuse poursuivra les actions de connaissance et d'information du patrimoine naturel et développera des programmes de protection, de restauration et de gestion des milieux remarquables, en coopération avec les acteurs concernés.

Orientations stratégiques :

- 1 - S'engager au maintien de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels remarquables.
- 2 - Contribuer au maillage écologique régional, national et international au titre des espaces naturels remarquables et protégés.
- 3 - Reconnaître les activités agricoles, forestières et touristiques comme déterminantes pour la gestion des espaces naturels remarquables et la pérennité du patrimoine.

2.2.3 **Poursuivre et développer des actions en faveur des espèces spécifiques ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité**

Les espèces rares ou remarquables sont souvent inféodées à des milieux naturels banaux et anthropisés (orchidées sur les bords de route, rapaces et chauves-souris dans les clochers et les tours, libellules dans les mares...). Lieu de passage de grands prédateurs du fait de sa position de maillon central dans la chaîne subalpine entre Bauges et Vercors et sa connexion au Jura (Chaîne de l'Épine et Grand Colombier), la Chartreuse dispose d'un potentiel d'installation naturelle en raison de grands espaces naturels et de l'abondance de proies.

Le Parc naturel régional de Chartreuse poursuivra et développera des actions en faveur des espèces spécifiques ou emblématiques de Chartreuse mais aussi des espèces relevant de la « nature ordinaire ». Les interventions privilégieront la diffusion de la connaissance scientifique et le maintien des habitats naturels.

Orientation stratégique :

- 1 - Poursuivre et développer des actions en faveur des espèces spécifiques ou emblématiques de Chartreuse pour maintenir la biodiversité.
- 2 - Limiter l'impact des activités aériennes qu'elles soient motorisées ou non, en coordination avec les services de l'Etat compétents et les communes concernées.

2.2.4 **Consolider et démultiplier l'expérience acquise par la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse**

Les Hauts de Chartreuse, classés en réserve naturelle d'Etat en 1997, sont gérés par le Parc par délégation du Préfet depuis 2001.

Ce vaste espace de près de 4 500 hectares est l'une des pièces maîtresse du réseau d'espaces naturels et remarquables de la Chartreuse et de la politique du Parc naturel régional en matière de préservation du patrimoine naturel et des espèces. En cours de finalisation, le projet de plan de gestion sera présenté pour approbation au début 2006. Il sera la base et le support de référence aux actions de connaissance, de protection et de gestion des milieux, des espèces et des activités humaines.

Les acquis scientifiques, méthodologiques, de gestion d'espaces naturels et de recherche de compatibilité des activités humaines et des usages avec la préservation du patrimoine ont vocation à servir de référence pour l'expertise et la gestion des usages et conflits sur d'autres zones sensibles du Parc.

Le Parc naturel régional de Chartreuse prolongera les efforts qu'il a entrepris pour la gestion de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et fera bénéficier à d'autres espaces sensibles de ces acquis scientifiques et méthodologiques.

Orientations stratégiques :

- 1 - Etre exemplaire dans la gestion d'un espace protégé d'intérêt national.
- 2 - Faire de la Réserve Naturelle un modèle de gestion d'un espace patrimonial.

2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial

2.3.1 Considérer la ressource en eau comme un capital pour le massif

La Chartreuse connaît une très forte pluviométrie qui lui donne un caractère de château d'eau. Le caractère fortement karstique du sous-sol livre une ressource difficile à maîtriser tant en quantité qu'en qualité. Il amène à une très grande fragilité des aquifères karstiques vis-à-vis des pollutions, de grandes variations temporelles des débits, des difficultés de délimitation des bassins versants, des captages d'alimentation en eau potable nécessitant des périmètres de protection très étendus et une ressource en quantité très variable d'un secteur à l'autre, à la limite de la rareté.

Les efforts entrepris par le territoire à la faveur du contrat de rivière Guiers a permis de réaliser une première série d'actions en faveur de la qualité des eaux, des profils des rivières et de la préservation des espaces remarquables.

Les actions doivent être prolongées et complétées. Les sous bassins de l'Isère (bassins de la Vence, du Tenaion et du Cernon) nécessitent les mêmes investissements notamment en matière de protection contre les risques naturels, d'amélioration de l'entretien et de mise en valeur du patrimoine. Le bassin de l'Hyères est pour sa part couvert par le contrat Grand Lac en tant qu'affluent du lac du Bourget.

Ces actions doivent être couplées à un conséquent travail sur la protection et l'amélioration qualitative et quantitative des ressources en eau et la préservation des milieux humides remarquables (étangs, marais, tourbières).

Le Parc naturel régional aura par ailleurs à ouvrir des champs nouveaux comme la protection des aquifères et de la ressource en eau.

Le Parc naturel régional de Chartreuse considère l'eau comme un capital et une ressource naturelle pour laquelle il a une responsabilité dans la préservation de la quantité et de la qualité. Il mettra en place une coordination des différents gestionnaires et porteurs de contrats de façon à maîtriser une vision globale du territoire sur une ressource capitale pour le massif tout en respectant les interventions construites jusqu'à présent et en mettant en action des partenariats nouveaux pour ce faire.

Orientations stratégiques :

- 1 - Connaître et faire connaître les enjeux liés à la ressource en eau.
- 2 - Préserver les aquifères karstiques et les nappes alluviales des risques de pollution liés aux activités artisanales, industrielles, agricoles, pastorales et domestiques.

2.3.2 Mobiliser aux mieux les ressources minérales dans la limite des capacités environnementales et paysagères du territoire

Le massif de Chartreuse dispose de ressources potentielles en matériaux de roches massives calcaires et en matériaux meubles de dépôts quaternaires. Des matériaux meubles (sables, graviers, galets) sont présents sur le Piémont de Chartreuse et des calcaires massifs sur la Haute Chartreuse. Ces gisements sont d'une quantité mobilisable limitée du fait des contraintes de relief, de l'étroitesse des voies de communication et de la grande vulnérabilité des aquifères karstiques.

La Chartreuse est aussi un territoire à vocation d'accueil démographique et d'activités économiques qui nécessitent le recours à des matériaux de construction. Le territoire doit être en capacité à participer à ses besoins locaux.

Les demandes de renouvellement d'exploitation des sites de production sont l'objet d'un examen et d'un suivi soutenu de la part du Parc naturel régional de Chartreuse car les atteintes au paysage, à l'environnement et au cadre de vie sont réelles et doivent être gérées dans la précision.

Conscient de ses propres besoins en matériaux minéraux, le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse mobilisera les ressources disponibles ou accessibles dans la limite des capacités et contraintes liées à l'environnement, au patrimoine naturel et au paysage.

Orientation stratégique :

- 1 - Contribuer à une production de matériaux compatible avec les impératifs de préservation du patrimoine, des paysages et des activités structurantes sur lequel le territoire mise son développement.
- 2 - Economiser la ressource en encourageant le recyclage.

2.3.3 Prendre en compte et mettre à disposition les ressources énergétiques alternatives disponibles sur le territoire

La préoccupation de la rationalisation de l'usage de l'énergie dans les équipements publics est rapidement apparue comme un champ à explorer à des fins de recherche d'économie, de maîtrise de la demande d'énergie et d'exemplarité dans la gestion au cours de la mise en œuvre de la charte 1995 – 2007. Parallèlement, les enjeux liés à la pérennité de l'écoulement des sous produits des scieries de Chartreuse à des fins énergétiques a fait prendre conscience de l'importance de la ressource bois énergie en Chartreuse.

Le bois constitue la première ressource énergétique alternative du territoire. Il reste cependant tributaire d'une mobilisation encore difficile et coûteuse. L'énergie solaire et la micro et la pico hydroélectricité représentent - sous certaines conditions - les autres sources mobilisables. Les conditions aérologiques générales du massif ne le rendent pas propice à l'exploitation de l'énergie éolienne, sauf potentialités locales particulières et à la condition d'une intégration paysagère et environnementale réussie.

Si le recours à des énergies alternatives est un enjeu de développement durable pour le territoire, la maîtrise de l'énergie représente un défi tout aussi conséquent. Les initiatives locales de la part des petites collectivités comme d'agriculteurs, de forestiers et de particuliers sont montantes et les attentes de plus en plus nombreuses. Elles vont se faire de plus en plus insistantes face aux très fortes croissances actuellement enregistrées sur le prix des énergies fossiles et à plus long terme, face à leur raréfaction.

Le Parc naturel régional de Chartreuse sensibilisera les acteurs publics et privés locaux à la maîtrise de la demande d'énergie et au recours aux énergies alternatives disponibles sur le territoire ou susceptibles de l'être.

Orientations stratégiques :

- 1 - Se positionner comme un territoire exemplaire pour la maîtrise de la demande d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.
- 2 - Positionner la production locale d'énergies renouvelables comme source d'emplois complémentaires ou de création d'activité et facteur d'entretien du paysage.

2.3.4 Réduire la production des déchets et réhabiliter les espaces dégradés

Grâce à l'intervention du Parc, la Chartreuse a su combler son retard sur la gestion des déchets ménagers en arrêtant de manière définitive les 3 incinérateurs obsolètes du territoire, en procédant à la remise en état des sites de stockage des mâchefers et en installant le tri sélectif sur toutes les communes. Les deux équipements d'apport pour le tri volontaire manquants sont en projet et leur réalisation prochaine. Les efforts sont à prolonger en faveur de la réduction de la production des déchets à la source, les déchets ultimes étant acheminés vers les unités d'incinération agréées des agglomérations périphériques (Chambéry et Grenoble).

Le Parc naturel régional de Chartreuse incitera les collectivités à réduire la production des déchets à la source et les accompagnera dans les efforts de valorisation des déchets ménagers qu'elles ont entrepris.

Orientations stratégiques :

- 1 - Réduire à la source la production des déchets ménagers pour améliorer le bilan écologique général.
- 2 - Améliorer la qualité de l'environnement et des paysages et préserver la ressource en eau.

2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

2.4.0 Valoriser les patrimoines culturels de Chartreuse et les pratiques locales

Le patrimoine culturel de Chartreuse est une combinaison de l'héritage physique, bâti et immatériel transmis par les générations précédentes mais aussi du vécu et de l'évolution de la société contemporaine grâce aux pratiques culturelles et artistiques des habitants et acteurs.

La Chartreuse dispose d'un nombre conséquent d'édifices remarquables répertoriés et, pour la plupart, classés comme monuments historiques. Le patrimoine bâti cartusien est le marqueur du territoire et de la vie collective. Même sans grande valeur esthétique ou historique, ils sont des repères et des signes d'identification et d'appartenance : croix, oratoires, fours, granges, lavoirs, fontaines, etc. Ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés qui ne souhaitent pas les entretenir ou ne disposent pas des moyens nécessaires. Le programme de recensement lancé par le Parc en 2002 doit faciliter cette prise de conscience et la mise en œuvre d'actions réalistes.

La mémoire collective du passé risque de disparaître avec les générations les plus anciennes et le tissu associatif qui œuvre pour la connaissance et la valorisation du patrimoine doit être soutenu.

Le tourisme culturel représente un créneau en forte progression et les atouts de la Chartreuse doivent être mis en valeur au profit du développement et de l'économie locale.

Le Parc naturel régional et les acteurs du territoire s'appuieront sur la qualité des patrimoines et savoir-faire pour marquer le territoire et développer des actions de valorisation culturelles, sociales et économiques.

Orientations stratégiques :

- 1 - Faire du patrimoine et des traditions un sujet d'identification et d'appartenance à un territoire.
- 2 - Faire du patrimoine culturel un objectif de diversification touristique et économique.

Mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

Riveraine du sillon alpin et de grands centres urbains au fort développement économique et démographique, la Chartreuse connaît des mutations sociologiques rapides et profondes sans toujours bénéficier pour autant de retours économiques. Les emplois nouveaux se cristallisent plutôt tout autour du territoire tandis que la tendance à devenir une terre de destination ou de repli pour les citoyens en quête de résidence permanente se renforce.

Sans compter que les nouveaux habitants sont à la recherche d'un cadre de vie qui n'intègre pas toujours le voisinage d'espaces d'activité économique.

Il y a donc nécessité à gérer la rareté de l'espace et la destination des sols pour un équilibre entre les différentes vocations du territoire.

Car tout se tient et le renforcement de l'attractivité du territoire est conditionné par la lutte contre la banalisation des paysages, la disparition d'espaces dévolus à l'activité touristique et la sauvegarde de l'identité du massif.

L'assise économique du territoire passe par le maintien d'une activité économique endogène réelle et donc en grande partie par la stabilisation des emplois de l'artisanat, de l'industrie et de la santé.

C'est une question essentielle pour le territoire.

Or dans un contexte d'économie mondiale ce maintien s'avère périlleux en ce qui concerne l'activité industrielle (papeterie, plasturgie, aciers...). Rapprocher les acteurs de terrain des acteurs des entreprises du territoire mais aussi de tous ceux qui sont installés autour de Chartreuse est sans doute un des axes qui peut être exploré.

Le territoire peut conserver un développement harmonieux et équilibré grâce au maintien de services de proximité de qualité pour les entreprises et pour la population. Cette recherche, le Parc en sera un des acteurs avec beaucoup d'autres, mais il y prendra toute sa part en développant notamment avec les élus de haute chartreuse des expérimentations

La reprise et transmission d'entreprises artisanales est un secteur à explorer tout autant que celui de la création.

Mais d'autres domaines sont également en situation difficile : la disparition des activités de soins de suites du plateau des petites roches décidée par les établissements et validée par les schémas d'orientations hospitaliers et sanitaires est inquiétante. C'est la disparition, à terme de près de 800 emplois directs sur le plateau des petites roches et de toute une économie qui existait autour de ceux-ci. Il est regrettable que des décisions comme celles-ci soient prises sans qu'une attention soit portée aux conséquences qu'elles génèrent en matière d'aménagement du territoire.

L'agriculture, la sylviculture et le tourisme constituent trois branches d'activités clé pour le maintien d'emplois équitablement répartis sur tout le territoire et pour être en mesure de participer directement ou indirectement à la préservation du paysage et du patrimoine.

L'agriculture assure un rôle économique direct par le maintien de populations et de ménages et la valorisation de ressources endogènes. Elle joue un rôle prépondérant dans l'entretien

des espaces et du paysage, eux-mêmes éléments majeurs du développement des activités touristiques et de loisirs et facteurs d'attractivité pour le massif. L'approche territoriale menée au cours des années précédentes a suscité des collaborations avec d'autres acteurs économiques.

La forêt couvre 60 % de la superficie totale du Parc. Constitutives de l'identité même du Parc, les formations forestières sont la première composante des paysages de Chartreuse. A la suite de l'élaboration de la charte forestière du département de l'Isère, le Parc a saisi l'opportunité d'une déclinaison sous la forme d'une charte forestière de territoire en 2005. Réalisé à la faveur d'une large concertation et d'un partenariat avec les organisations interprofessionnelles du bois, ce document pose les enjeux de la forêt et du bois, et détermine les orientations, objectifs et mesures pour une stratégie de la filière forêt – bois en Chartreuse. Elle doit aussi consolider la coopération entre les acteurs de la filière forêt et ceux de la filière bois, dynamique impulsée durant la 1^{ère} charte qui s'achève.

Autre domaine qui subit une évolution importante : celui du tourisme. Avec le réchauffement climatique c'est toute la politique neige qui est à reprendre : déjà les différentes stations, communes, professionnels ont travaillé ensemble pour définir une logique commune. Le Parc a conduit une étude générale et des analyses par site emblématique pour définir ensemble une réelle politique massif ; une politique qui vise à bien redéfinir la stratégie neige et la stratégie de diversification indispensable pour capter par des produits nouveaux à la fois une clientèle de proximité avide de découverte nature et une clientèle de séjour.

Générateur de retombées économiques, le tourisme de séjour permet le maintien d'emplois en Chartreuse notamment par la pluriactivité mais également par les emplois directs et indirects qu'il génère dans les services et les commerces locaux. Il favorise une mixité sociale et des rencontres. Conserver un tourisme de séjour est donc un enjeu et il est d'autant plus fort en Chartreuse que la pression foncière y est lourde et que la capacité à résister y est faible.

L'économie touristique doit se diversifier pour pallier les aléas naturels, répondre aux attentes de consommation et valoriser le potentiel économique constitué par les clientèles de proximité locales ou des agglomérations proches.

3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale

3.1.1 Positionner le Parc comme un des interlocuteurs du développement économique durable de la montagne

L'histoire, sa configuration géographique et ses ressources naturelles ont permis à la Chartreuse de développer une économie artisanale et industrielle.

Le tissu économique artisanal et industriel est constitué pour l'essentiel de petites et moyennes entreprises. De petites dimensions, parfois éloignées les unes des autres, les entreprises éprouvent des difficultés à travailler "en réseau". Les entreprises de Chartreuse les plus pourvoyeuses d'emplois appartiennent à des groupes industriels de dimension internationale. Elles sont d'autant plus fragilisées du fait de leur intégration dans une économie globalisée (métallurgie, plasturgie, papeterie...). Ainsi,

tout incident économique survenant à un ou plusieurs de ces établissements industriels induit des conséquences sociales et territoriales importantes.

Les établissements de santé dépendent de la réorganisation des politiques sanitaires. Les conséquences de la délocalisation des établissements du plateau des Petites Roches seront considérables et vont contraindre le territoire à réorganiser l'emploi et l'activité économique. Il est indispensable de travailler avec les acteurs à la reconversion et à la création de nouveaux potentiels économiques.

Les collectivités et les socioprofessionnels du territoire souhaitent conforter la vitalité et le dynamisme du massif de Chartreuse afin qu'il puisse se développer de manière harmonieuse.

Un dynamisme économique local, source de fiscalité, donnera par ailleurs la capacité aux communes et aux intercommunalités à répondre aux attentes de services générés par les fortes évolutions démographiques. C'est pourquoi un développement économique à retombées fiscales constitue une condition indispensable d'un aménagement du territoire durable et équilibré.

Le Parc naturel régional a mobilisé de nombreuses procédures contractuelles européennes (Leader Plus), nationales (Opération Rurale Collective), régionales (Contrats stations moyennes, Contrat de Parc, Contrat de Développement Rhône Alpes) et départementales (Contrats de développement diversifiés) et en négociant des moyens financiers conséquents tout au long de la première charte au profit d'un le développement du territoire.

Le maintien d'un développement économique endogène sur le territoire est indispensable. Le Parc rassemblera les élus et organisations socio-économiques pour renforcer la synergie du territoire, donner de la cohérence à l'action économique et impulser et coordonner les initiatives. L'accès aux politiques et procédures contractuelles, la performance environnementale et l'accompagnement de la demande de formation des personnes sont indispensables pour un développement équilibré durable.

Face aux reconversions économiques inéluctables, le Parc naturel régional se positionnera aux côtés des autres partenaires afin que toutes les énergies soient rassemblées pour trouver de nouveaux potentiels économiques.

Orientations stratégiques :

- 1 - Renforcer la synergie des acteurs économiques sur le territoire pour impulser et coordonner les initiatives.
- 2 - Maintenir les conditions d'un développement économique endogène.
- 3 - Créer les conditions d'accueil de populations par le logement.

3.1.2 Innover et développer autrement

La proximité avec le sillon alpin qui connaît un fort essor économique et démographique, combinée à la notoriété du cadre et de la qualité de vie du massif, peut permettre à la Chartreuse de retirer des bénéfices de ce dynamisme économique environnant. Le territoire ne tirera profit de cette situation que par l'accroissement de sa compétitivité territoriale, autrement dit par sa capacité à créer de la valeur ajoutée sur les produits, à développer de nouveaux services et à préserver la qualité du cadre de vie. Aujourd'hui, l'exigence de qualité et d'innovation constituera une des conditions principales de la pérennisation du tissu économique local.

L'avenir de la Chartreuse se joue dans la capacité et les moyens qui seront mobilisés pour redéfinir un positionnement de développement économique et social. En effet, les ambitions de préservation des ressources naturelles ne pourront être atteintes que si la Chartreuse dispose des moyens suffisants pour conforter son tissu économique et renforcer la part des actifs vivants et travaillant sur le territoire, afin d'éviter le phénomène de « banalisation » et de lutter contre un développement non maîtrisé.

L'accès aux technologies actuelles de l'information et de la communication est devenue une condition indispensable au développement économique local et la présence de services de qualité aux entreprises et aux personnes en Chartreuse.

Les acteurs et le Parc collaboreront pour la création d'un environnement économique favorable à l'installation, le développement d'activités et le maintien du tissu d'entreprises en place en misant sur la recherche de la qualité et l'innovation.

Orientation stratégique :

Concevoir le développement d'une image d'un territoire attractif et dynamique mais exigeant.

3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée

3.2.1 Soutenir l'agriculture de montagne et de piémont dans sa fonction économique

La baisse du nombre d'actifs est une préoccupation de première importance avec une perte de près d'un tiers des exploitations depuis 1988. La situation de certaines des communes de la Haute Chartreuse et de l'Avant Pays de Chartreuse devient préoccupante (16 communes possèdent moins de 3 agriculteurs et 4 communes n'ont plus d'exploitant). Si les installations de ces dernières années vont dans le sens de la diversification des productions, elles demandent des moyens nouveaux, notamment des logements pour les agriculteurs et leurs salariés. Elles ne seront

possibles qu'avec une forte implication des collectivités qui ont déjà permis la modernisation d'équipements et d'outils de production (coopérative laitière et fruitière à fromages) ainsi que la réduction des effets de l'activité sur l'environnement.

Les regroupements et les restructurations des exploitations, laitières en particulier, sont en pleine expansion. L'évolution de l'élevage est sans doute le critère qui caractérise le mieux l'évolution de la pression foncière et l'entretien des paysages ouverts. Le développement agricole vers les marchés de proximité (vente directe, circuits courts) permet de conforter et d'installer des exploitations (50 sur les dix dernières années).

L'outil économique devient cependant de plus en plus précaire et les transmissions difficiles notamment du fait du manque de maîtrise foncière (près de 50 % du foncier en location précaire) et de la spéculation. La mise en place d'un cadre réglementaire par le biais des documents d'urbanisme devient une condition indispensable du maintien d'un tissu agricole économique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse travaillera avec les acteurs et partenaires pour poursuivre les efforts entrepris au cours de la charte précédente afin de conforter l'agriculture comme activité économique et lui donner les moyens de contribuer au développement du territoire.

Orientations stratégiques :

- 1 - Maintenir un tissu rural vivant.
- 2 - Participer à un développement économique transversal.

3.2.2 Positionner l'agriculture dans sa fonction de préservation de l'environnement et du paysage

La qualité des paysages de Chartreuse est directement corrélée au dynamisme agricole comme en témoignent notamment la richesse paysagère de la Haute Chartreuse et de l'Avant Pays de Chartreuse grâce à un élevage bovin et ovin en pâturage, la richesse biologique de l'étage subalpin du fait de l'entretien des prairies d'altitude par le pastoralisme et la typicité des paysages viticoles des piémonts du Granier.

Les mesures prises par le Parc, les collectivités et la profession agricole (Contrat Territorial d'Exploitation collectif, programmes de gestion de l'espace par l'agriculture, opération de mise aux normes des bâtiments d'élevage coordonnée au contrat de rivière Guiers, qualification paysagère des abords de ferme, recours au bois matériaux pour les bâtiments d'exploitation, etc.) ont apportés des résultats significatifs. Elles doivent cependant être prolongées et étendues à l'ensemble du Parc.

Les acteurs et partenaires de Chartreuse s'engageront à développer une agriculture qui contribue à la préservation des paysages attractifs, à réduire les impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau et à recourir aux énergies alternatives dans les systèmes d'exploitation.

Orientations stratégiques :

- 1 - Positionner l'agriculture dans son rôle de gestion des espaces naturels et des paysages.

2 - Améliorer l'image de marque de l'agriculture.

3.2.3 Valoriser des produits « authentiques » ou à forte typicité

Les deux productions dominantes de Chartreuse sont l'élevage laitier et la viande. Essentiellement concentrées sur les communes de la Haute Chartreuse et de l'Avant Pays de Chartreuse, elles sont pratiquement absentes du Grésivaudan qui est orienté sur la production végétale et les productions spécialisées. Le pastoralisme, cantonné aux parties sommitales des massifs de Chartreuse, est très majoritairement tourné vers la production de viande bovine et ovine même si la Chartreuse possède au Charmant Som le dernier alpage laitier de l'Isère. La viticulture est cantonnée à la région du piémont du Granier. Elle bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée (AOC Vins de Savoie partagée notamment avec des communes du Parc naturel régional du Massif des Bauges) et de deux crus à bonne notoriété (Abymes et Apremont, cépage blanc Jacquère). Des efforts restent cependant à poursuivre avec les professionnels sur la maîtrise des rendements, la qualité du vin et les traitements environnementaux.

Les importants bassins de consommation de proximité sont une réelle opportunité pour accroître la vente directe. Les efforts entrepris par les acteurs locaux sous l'égide du Parc (ouverture de magasins de producteurs dans les villes, développement du magasin de la coopérative laitière des Entremonts, marquage de la viande de Chartreuse, ouverture des exploitations au public, etc.) doivent être poursuivis et étendus.

Accompagnés par le Parc naturel régional, les acteurs du territoire poursuivront la politique entreprise depuis plusieurs années en faveur de la valorisation des produits de Chartreuse et à la mise en place de circuits courts pour la commercialisation.

Orientations stratégiques :

- 1 - Produire et garder de la valeur ajoutée sur le territoire.
- 2 - Promouvoir les savoir-faire et des produits auprès des différents publics et des consommateurs.

3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse

3.3.1 Améliorer les conditions de la production forestière

La forêt est une composante majeure de l'histoire et de l'économie du massif de Chartreuse. Elle a une double vocation reconnue de protection et de production de bois d'œuvre résineux. Les surfaces exploitables sont en diminution, particulièrement en forêt privée et les efforts de mobilisation des propriétaires (plus de 11 000).

A la fin des années 90, le Parc naturel régional de Chartreuse a conclu un partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Privée et le Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse pour lancer un travail de sensibilisation des propriétaires forestiers et sylviculteurs. Grâce à un financement conjoint, le massif a pu bénéficier d'un poste de technicien dédié. Les premières actions ont porté sur la structuration des propriétaires et un partage des enjeux et défis à relever en Chartreuse. Les premiers effets de la motivation se sont manifestés par l'étoffe du Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse et la réalisation d'équipements collectifs de desserte forestière. L'initiative du Parc sur le programme d'étude des impacts de la faune sur la régénération naturelle des forêts a permis de rassurer et de donner confiance aux propriétaires et suscité la volonté de travailler ensemble.

La révision du schéma d'aménagement de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse - plus grande forêt domaniale des Alpes avec 8 500 hectares – a incité le Parc et l'Office National des Forêts à collaborer et à positionner les orientations de la forêt publique par rapport aux enjeux du territoire. Ce rapprochement d'objectifs a permis de développer de nombreux programmes en commun qu'un accord cadre est venu officialiser en 2004.

La collaboration entre les différents acteurs de la filière amont est l'aboutissement d'un fort investissement du Parc naturel régional de Chartreuse et de l'adhésion des établissements, entreprises et propriétaires concernés. Ces efforts doivent être prolongés et renforcés pour accroître et fiabiliser la structuration de la filière amont et au-delà, de toute la filière forêt – bois pour laquelle le Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC) vient de se constituer (décembre 2005).

Sous la coordination du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse se mobiliseront pour favoriser la valorisation des produits forestiers, développer la desserte et conforter les emplois forestiers locaux.

Orientations stratégiques :

- 1 - Conforter l'organisation de la filière forêt – bois en Chartreuse.
- 2 - Mieux mobiliser la ressource.

3.3.2 **Valoriser les potentialités de la ressource sylvicole en faveur de l'économie forestière**

Au cours des années précédentes, le Parc naturel régional de Chartreuse a mesuré l'importance de la première ressource naturelle du territoire (production biologique annuelle estimée à 160 000 m³ pour une exploitation annuelle de 80 à 100 000 m³) et des emplois directs et indirects liés son exploitation.

A la différence des autres massifs préalpins, la Chartreuse conserve un tissu de scieries artisanales (15 scieries situées sur le périmètre du Parc offrant une centaine d'emplois) en capacité de transformer une part importante de la récolte de bois d'œuvre résineux du massif (environ 75 % de la production annuelle) et dispose d'un centre de séchage. Le confortement des entreprises locales de sciage est un enjeu fort pour la gestion forestière du massif.

La Chartreuse compte également une densité exceptionnelle d'entreprises de seconde transformation aussi bien en charpente qu'en menuiserie. Le développement récent de coopérations entre concepteurs, charpentiers et scieurs et la promotion de l'utilisation des bois de Chartreuse sont des gages de réussite pour une réelle coopération entre les nombreux acteurs de la filière forêt et bois en Chartreuse.

Les démarches entreprises par le Parc naturel régional de Chartreuse pour une charte forestière de territoire et en faveur d'une appellation d'origine contrôlée sur les résineux de Chartreuse a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière bois, de l'amont à l'aval.

Avec l'appui du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse se structureront et collaboreront à une politique de valorisation de la ressource forestière et de ses potentialités.

Orientation stratégique :

Consolider la dynamique de la filière à l'échelle du territoire.

3.3.3 **Donner toute sa valeur à la forêt en reconnaissant la contribution de la forêt de montagne et de coteau à la qualité des paysages et à la diversité des milieux naturels**

Avec un taux de boisement supérieur de 60 %, la forêt est une composante majeure du paysage du Parc naturel régional de Chartreuse. La Chartreuse occidentale et médiane sont dominées par la hêtraie sapinière. Les secteurs d'altitude accueillent les futaies résineuses et les parties basses des versants plus secs de la Chartreuse orientale et du Balcon Sud sont occupées par des taillis de feuillus. Les plantations résineuses sont quant à elles limitées. L'attachement des propriétaires publics et privés à la futaie irrégulière est un facteur favorable à la conservation de la biodiversité et concourt à l'attrait touristique de paysages montagnards variés. Les forêts de protection de coteaux, peu productives, jouent une fonction paysagère majeure pour les communes du Piémont de Chartreuse.

L'économie forestière et l'économie touristique de Chartreuse sont historiquement imbriquées car la forêt représente un passage obligé pour l'accès pédestre à de

nombreux sommets. Elle est le support de parcours de pleine nature comme le ski de fond ou la raquette. Plus largement, la forêt de Chartreuse offre une fonction de ressourcement, de fraîcheur et de détente pour les populations urbaines de proximité. L'accessibilité des forêts, si elle ne peut se faire au détriment des propriétaires et de l'exploitation forestière, doit néanmoins être considérée au titre des aménités de la Chartreuse. La reconnaissance du rôle multifonctionnel de la forêt passe par la prévention des conflits d'usage et des démarches pédagogiques dotées de moyens.

Sous l'égide du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse affirmeront le rôle tenu par la forêt dans la diversité et l'attractivité des paysages et s'engageront dans une gestion sylvicole contributive à la richesse biologique du territoire.

Reconnaître le rôle multifonctionnel de la forêt, c'est à la fois considérer sa contribution à la qualité des paysages et à la biodiversité et permettre de développer une valeur ajoutée nouvelle.

Orientation stratégique :

Reconnaître le rôle multifonctionnel de la forêt de Chartreuse.

3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux

3.4.1 Conserver un tourisme de séjour en améliorant l'offre quantitative et qualitative d'hébergement touristique de montagne et de loisirs de proximité d'agglomérations

Le parc d'hébergement est d'une capacité très modeste (8 000 lits marchands), globalement vieillissant et de qualité moyenne par manque d'investissements réguliers. La vingtaine de centres de vacances (1 300 lits) accusent les effets de l'évolution des modes de consommation et du durcissement de la réglementation relative à l'accueil scolaire. Face à la pression résidentielle, des lits touristiques disparaissent au profit de l'habitat permanent.

Cette évolution est préoccupante dans la mesure où elle compromet l'activité touristique du Parc en limitant le tourisme de séjour, premier facteur de retombées économiques locales.

Sous la coordination du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires du territoire veilleront à maintenir et améliorer la capacité et la qualité de l'hébergement.

Orientations stratégiques :

- 1 - Conforter la Chartreuse comme un lieu de séjour touristique.
- 2 - Donner à la Chartreuse une image de « nature, de confort, d'authenticité et de convivialité ».

3.4.2 Diversifier l'offre d'activités touristique, de loisirs et de découverte

Les stations d'hiver de Chartreuse sont confrontées à des problèmes d'investissement, de restructuration et de positionnement du fait de leur situation en moyenne montagne. Le tourisme hivernal participe massivement à l'économie et à l'emploi sur le massif. Le territoire doit conforter ce champ économique par une diversification de l'offre neige et une répartition de l'offre entre les différents sites, selon leur profil et leur potentiel pour une offre élargie et coordonnée « Chartreuse ». Grâce au contrat station moyennes 2005 -2006 et à la politique de contrats de développement diversifiés du Département de l'Isère, le Parc naturel régional de Chartreuse et les stations ont engagé une étude de restructuration et de positionnement pour un réseau des sites neige, une offre diversifiée et une mutualisation de moyens à terme. Ce travail mené dans le cadre d'une démarche conjointe avec le Parc naturel régional du massif des Bauges permet de mutualiser les actions entre les différents sites et faire bénéficier les massifs de leurs expériences réciproques.

Les demandes de clientèles devenant de plus en plus changeantes et la concurrence entre destinations grandissante, la Chartreuse doit compléter son offre d'activités par des équipements et des prestations qui répondent aux attentes et assurent un minimum d'activité et de revenus pour les acteurs locaux tout au long de l'année. Le binôme ski en hiver / randonnée en été qui a longtemps caractérisé l'offre de la Chartreuse doit s'élargir à une palette d'activités quatre saisons et toutes régions de Chartreuse confondues en s'appuyant sur les atouts naturels, culturels et humains que détient le territoire.

Avec l'aide du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse porteront une politique de diversification de l'offre touristique d'hiver, des quatre saisons ainsi qu'une offre de séjour et de proximité. Basée sur la pratique des sports de montagne et activités de pleine nature tout au long de l'année ainsi que le tourisme culturel ou industriel. Elle associera le concours des agglomérations voisines.

Orientation stratégique :

Faire de la Chartreuse une destination quatre saisons.

3.4.3 **Donner aux loisirs de proximité une dimension économique et soutenir les activités sportives et de pleine nature dans le respect de la fragilité du territoire**

Les acteurs du tourisme de Chartreuse et les pouvoirs publics ont largement misé sur le développement du tourisme de séjour, seul considéré comme générateur de retombées économiques. Le territoire est très fréquenté par une clientèle de proximité, génératrice de coûts d'entretien pour les collectivités et de conflits entre les pratiques sportives et les fonctions économiques (agriculture, sylviculture) et résidentielles (habitat permanent) de la Chartreuse. Les plusieurs centaines de milliers de citoyens qui résident aux portes du territoire et les nombreuses entreprises installées dans le sillon alpin représentent pourtant un potentiel de consommation et un gisement économique créateur de richesses et d'emplois pour le territoire qu'il faut susciter. Le territoire doit être en mesure de saisir cette opportunité en proposant des produits de loisirs en rapport avec les spécificités de la Chartreuse.

Avec l'aide du Parc naturel régional, les acteurs et partenaires de Chartreuse donneront aux activités et loisirs de proximité la dimension économique nécessaire pour équilibrer les besoins d'investissements, d'équipements, de gestion et d'entretien qui se sont imposés au territoire. Ils veilleront ensemble à ce que les pratiques sportives et les loisirs de pleine nature n'interfèrent pas avec la protection du patrimoine, de l'environnement et des activités économiques et humaines.

Orientations stratégiques :

- 1 - Elargir l'offre de tourisme de séjour de proximité.
- 2 - Veiller à une bonne harmonie entre la pratique des loisirs de pleine nature et le patrimoine.

3.5 **Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports**

3.5.1 **Assurer le maintien des services de proximité pour l'ensemble des populations et mieux gérer les déplacements des personnes**

Le maintien d'une mixité entre les différentes catégories socioprofessionnelles, la présence des différentes couches d'âge de la population - et en particulier les jeunes et les personnes âgées - sont le gage d'un tissu économique rural dynamique. Il passe aussi par une garantie de services publics, parapublics et à la population et la mise à disposition d'une offre sociale et culturelle à la hauteur des besoins actuels des populations.

L'arrivée de nouvelles populations (+ 11 % entre 1990 et 1999) s'accompagne d'une exigence de service et de loisirs proche de celle offerte par la ville et à laquelle les communes et intercommunalités de proximité ont des difficultés à répondre. A

contrario, le commerce est en déclin car les populations résidentes maintiennent leur habitude d'achat et de consommation proches de leur lieu de travail. Le maintien d'une population active et travaillant sur place impose de fixer une offre de commerce et de services dynamique, au risque de voir l'économie de la Chartreuse se dévitaliser faute de main d'œuvre. La qualité des services offerts est également de nature à répondre aux attentes des jeunes populations, des jeunes ménages et à subvenir aux besoins des personnes âgées qui peuvent ainsi être maintenues à domicile. Ces besoins ont justifié la candidature aboutie du Parc naturel régional de Chartreuse (conjointement avec l'Avant Pays Savoyard) à un programme de restructuration de l'artisanat, du commerce et des services (ORC) en 2005.

L'accueil de populations citadines gardant leur emploi dans les agglomérations périphériques engendre des déplacements en semaine liés au travail importants et en progression. En week-end, les flux s'inversent par le fait des citadins qui viennent profiter des activités sportives ou de loisirs proposées dans le massif de Chartreuse. L'usage de la voiture individuelle n'est pas sans conséquence sur les augmentations de trafic routier enregistrées. Elle pousse les collectivités à améliorer sans cesse les conditions de fluidité et de praticabilité, à sécuriser les routes de montagne et organiser les lieux de stationnement proches des sites fortement fréquentés, ce qui n'est pas sans conséquences pour le paysage, l'environnement et la qualité de vie des habitants. Les flux routiers centrifuges se heurtent à la saturation du trafic dans le sillon alpin à l'approche des grandes agglomérations et les flux entrants sont entravés par des accès confidentiels et des aménagements de régulation du trafic urbain.

Soucieux d'un territoire vivant et équilibré, le Parc naturel régional et l'ensemble des élus contribueront à l'aménagement du territoire et au développement économique, social et culturel de la Chartreuse en assurant l'indispensable maintien des services aux entreprises et à la population. Ils collaboreront par ailleurs avec les agglomérations pour la gestion des déplacements et du stationnement près des sites majeurs très fréquentés.

Orientations stratégiques :

- 1 - Redonner une vitalité et une identité à l'appareil commercial et aux services.
- 2 - Innover en matière de transports sur les déplacements entre le massif et les bassins démographiques de périphérie.

3.5.2 Soutenir les pratiques artistiques et les structures de diffusion culturelle

La Chartreuse dispose d'un tissu associatif très dense dont les ressources et les capacités de mobilisation sont souvent mal connues des pouvoirs publics. Certains bassins de vie étant animés par des associations locales dynamiques (comme l'Association pour le développement des Entremonts en Chartreuse - AADEC dans les Entremonts et le Centre Social sur la plaine du Guiers). Ces organismes de proximité sont des lieux privilégiés pour tisser du lien social entre les populations anciennes et nouvelles, entre les différentes générations et catégories socioprofessionnelles.

Le territoire s'enrichit de manifestations issues d'initiatives locales parfois anciennes, touchant tant au domaine du sport qu'au domaine culturel. Ces manifestations sont connues et reconnues tant au niveau local qu'au niveau régional et même national ou international. L'offre culturelle reste cependant globalement faible et manque de structuration et de coordination entre les différents secteurs du territoire et les acteurs.

Le Parc favorisera une politique culturelle « Chartreuse » en s'appuyant sur les initiatives du territoire en matière de pratique artistique, de manifestations et d'évènements. Il cherchera à diversifier les pratiques culturelles grâce à la complémentarité entre les offres de la montagne et des agglomérations de piémont.

Orientation stratégique :

Animer une politique de développement culturel collective.



Parc naturel régional de Chartreuse
Maison du Parc - 38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél. 04 76 88 75 20 - Courriel : accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net



Rhône-Alpes région

